



LANCEMENT DU REGROUPEMENT D' ACTIONS D'EMOVA GROUP

Communiqué de presse

Paris, le 08 octobre 2018 – 18h00

- Regroupement d'actions par voie d'échange à raison d'1 action nouvelle regroupée de 3,00 € de valeur nominale contre 20 actions anciennes de 0,15 € de valeur nominale
- Début des opérations de regroupement : 8 octobre 2018
- Prise d'effet du regroupement (radiation des actions anciennes et cotation des actions nouvelles regroupées) : 7 novembre 2018

EMOVA Group (FR0010554113 – ALMFL), 1^{er} réseau de vente de fleurs au détail sous les marques Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Bloom's annonce, en vertu de la 4^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juillet 2018, la mise en œuvre du regroupement des actions composant son capital social, à raison d' 1 action nouvelle contre 20 actions anciennes.

« Je tiens à remercier nos actionnaires qui nous ont, une fois de plus, manifesté leur soutien en approuvant ce regroupement des actions par vingt. Ce regroupement s'inscrit dans le cadre de la volonté d'accompagner EMOVA Group dans son ambition de développement sur son cœur de métier, la vente de fleurs et plantes. Il devrait permettre également de réduire la volatilité du cours de l'action induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle », déclare Bruno BLASER, Président du Directoire d'EMOVA Group.

Les opérations de regroupement débuteront le 8 octobre 2018, selon les termes de l'avis de regroupement des actions publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le regroupement des actions EMOVA Group prendra effet le 7 novembre 2018.

Le 7 novembre 2018, date de prise d'effet du regroupement des actions, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée de 3,00€ de valeur nominale portant jouissance courante en échange de 20 actions anciennes de 0,15 € de valeur nominale chacune.

A cette même date, les actions anciennes identifiées sous le code ISIN FR0010554113 seront radiées d'Euronext Growth Paris et les actions nouvelles regroupées seront admises à la cote sous le code ISIN FR0013356755. Le cours d'ouverture des actions nouvelles issues du regroupement correspondra au

emova

G R O U P



prix de clôture du dernier jour de négociation des actions anciennes, soit le 6 novembre 2018, multiplié par 20.

L'actionnaire détenant un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de 20 n'aura aucune démarche ou formalité à accomplir, le regroupement de ses actions anciennes en actions nouvelles étant effectué d'office le 7 novembre 2018.

Jusqu'au 6 novembre 2018 inclus, l'actionnaire ne détenant pas un nombre total d'actions ancienne formant un multiple exact de 20 aura la possibilité, afin de parvenir à un multiple de 20, de faire son affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus. A défaut d'avoir obtenu dans ce délai un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de 20, son intermédiaire financier procédera automatiquement à la cession de ses rompus sur le marché, et lui versera l'indemnisation correspondante dans un délai de 30 jours à compter du 7 novembre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, EMOVA Group a également informé les porteurs de bons de souscription d'actions (BSA) de la suspension temporaire de la faculté d'exercice de leurs BSA pour une période maximum de trois mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Afin de maintenir les intérêts des porteurs de BSA, le Directoire a décidé d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions de la Société compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : 40 BSA donnent droit de souscrire à une action de 3,00 € de valeur nominale chacune au prix de 9,20€ par action nouvelle.

Prochaine publication le 13 novembre 2018 après bourse :
Volume d'affaires sous enseigne à fin septembre 2018
(4^{ème} trimestre de l'exercice 2017/2018)

A propos d'EMOVA GROUP

Créé en 1965, EMOVA Group est le 1er réseau de vente de fleurs au détail, grâce à ses cinq marques complémentaires et aux positionnements distincts : Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Bloom's. Son modèle s'appuie sur le développement conjoint de succursales détenues en propre et d'un réseau de franchisés entrepreneurs qu'EMOVA Group accompagne au quotidien dans leur approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires. L'acquisition récente de Bloom's, spécialiste de la vente de fleurs de saison en ligne par abonnement, vient compléter l'offre web d'EMOVA Group et renforcer sa stratégie omnicanale. Au 30 septembre 2017, le groupe compte 388 magasins, dont 306 en France. EMOVA Group est coté sur Euronext Growth (FR0010554113 – ALMFL).



Pour plus d'informations : <http://EMOVA-group.com>



Contacts

Relations Investisseurs

EMOVA Group

Bruno Blaser

Tel. : 01 80 00 20 11

ri@EMOVA-group.com

Relations Presse

Steele&Holt

Daphné Claude / Servane Taslé

Tel. : 06 66 58 81 92 / 06 66 58 84 28

daphne@steeleandholt.com

servane@steeleandholt.com